Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260702-26_47-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 2 JUILLET 2026

Le deux juillet deux mil vingt-six, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le seize juin deux mil vingt-six et sous sa présidence.

**Date convocation**
16 juin 2026

**Conseillers**
En exercice : 15
Présents : 11
Procuration : 3

Votants : 14

Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

**Présents**
Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Valérie BOISGERAULT
Candice BROWN
Mary DUPONT
Stéfan MAIDANATZ
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Mickaël DELOURME

**Excusé(e)(s)**
Florence ROUVRAIS
Gilbert COMMEUREUC donne procuration à Véronique LETARD
Christophe DUVAL donne procuration à Christophe DUVAL
Olivier CESBRON donne procuration à Mickaël DELOURME

**Secrétaire séance**
Stéfan MAIDANATZ

**THÈME : FINANCES** **N°26.47**

**Objet : Dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonies**

***Vu*** *l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,*

Après avoir consulté Monsieur le trésorier principal,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

**RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE,**

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes communales, inaugurations, commémorations, réception officielles, remise des médailles, récompenses sportives, culturelles ou militaires ;

- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;

- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;

- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;

- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260702-26_47-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

**Date convocation**
16 juin 2026

**Conseillers**
En exercice : 15
Présents : 11
Procuration : 3

Votants : 14

Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

**Présents**
Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Valérie BOISGERAULT
Candice BROWN
Mary DUPONT
Stéfan MAIDANATZ
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Mickaël DELOURME

**Excusé(e)(s)**
Florence ROUVRAIS
Gilbert COMMEUREUC donne procuration à Véronique LETARD
Christophe DUVAL donne procuration à Christophe DUVAL
Olivier CESBRON donne procuration à Mickaël DELOURME

**Secrétaire séance**
Stéfan MAIDANATZ

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Le Maire,
Jean-François BOHANNE

Mairie de St-ONEN-LA-CHAPELLE 35290